



# **RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PAFIO 2016-2017 ET LES MODIFICATIONS DES PLANS 2013-2018**

Direction générale du secteur nord-ouest  
Le 19 février 2016

Québec 



**RAPPORT**  
**DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**  
sur le PAFIO 2016-2017 et les modifications des plans 2013-2018

Produit le 19 février 2016

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale du secteur nord-ouest  
1121, boulevard Industriel, C. P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0  
Téléphone : 819 755-4838  
Télécopieur : 819 755-3541  
Courriel : [nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca](mailto:nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca)

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015  
**ISBN 978-2-550-76552-3**

## Table des matières

1. Contexte .....	1
2. Objectifs de la consultation publique .....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique .....	3
4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus .....	4
5. Conclusion .....	18

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires .....	4
Tableau 2 – Principaux commentaires reçus.....	6

## Liste des annexes

Annexe 1 – Avis public.....	19
-----------------------------	----

## 1. Contexte

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe de l'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 25 janvier au 19 février 2016. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction générale du secteur nord-ouest, soit les unités 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

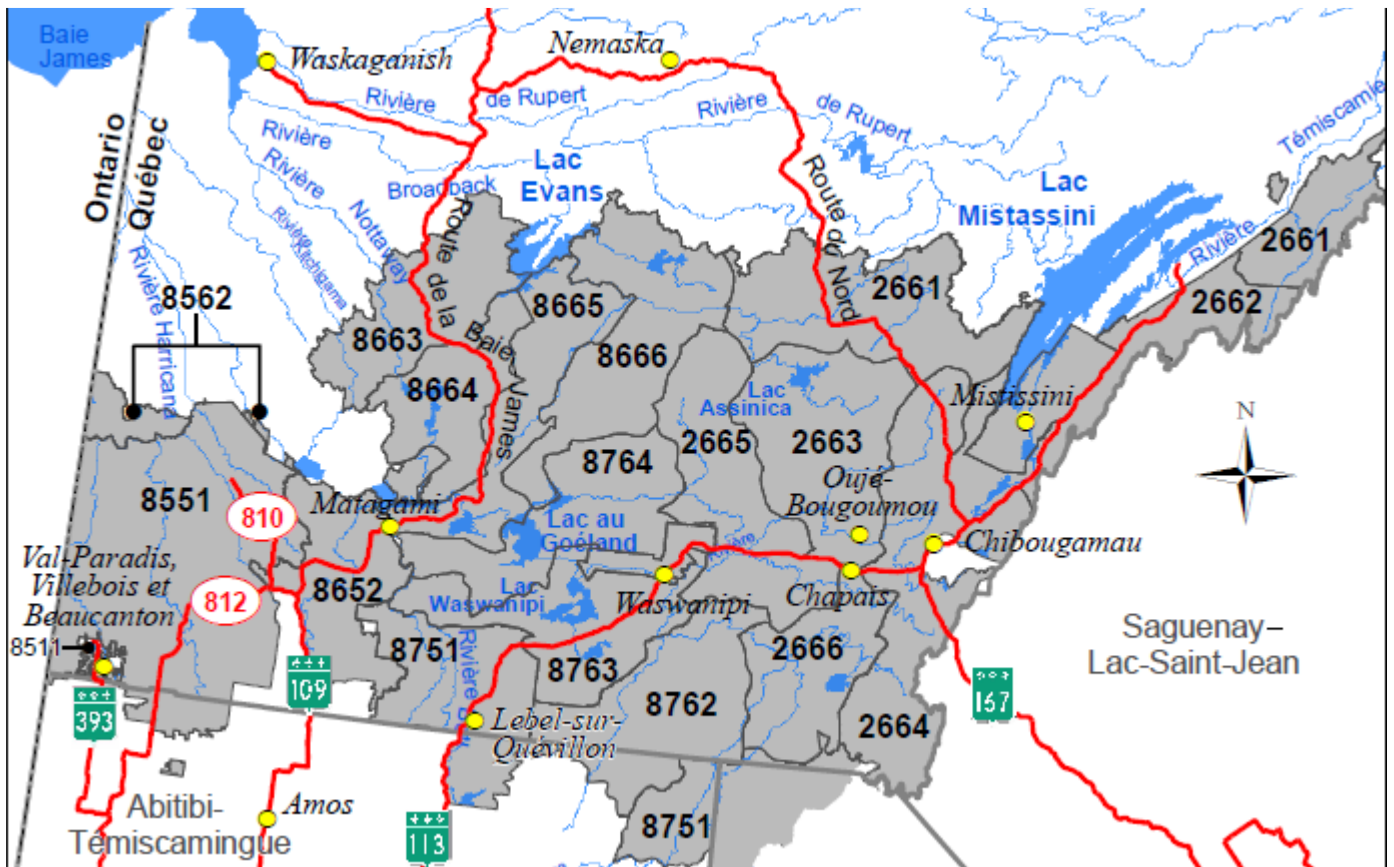
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

### 3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.





#### 4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2016-2017 et les modifications des plans 2013-2018 s'est déroulée du 25 janvier au 19 février 2016.

Des lettres personnalisées ayant trait à la tenue de cette consultation ont été envoyées aux détenteurs de baux situés à 500 mètres ou moins d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention potentiels pour des travaux sylvicoles, de même qu'aux représentants des communautés autochtones concernées par la consultation.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (Annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
La Sentinelle
Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest

##### 4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique, pour l'unité d'aménagement visée par la consultation, le type et le nombre de répondants.

**Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires**

Rencontres d'information				
Date	1 <sup>er</sup> février 2016	8 février 2016	9 février 2016	10 février 2016
Lieu	Lebel-sur-Quévillon	Beaucanton	Matagami	Chibougamau
Nombre de participants	12	17	10	12
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest				39

Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires		
Nombre de particuliers (à titre personnel)	Nombre d'organismes	Total
11	11	22

#### 4.2 Principaux commentaires reçus

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un club de motoneige quant à un secteur qui sera exploité sur le chemin L208 vers Mistissini qui aura un impact sur l'accès en motoneige si les interventions sont réalisées en hiver.	026-62	Demande une modification du plan afin d'éviter l'utilisation des sentiers de motoneige entre décembre et avril pour la récolte ou le transport.	Une rencontre sera organisée entre le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement responsable des travaux, le club de motoneige et l'unité de gestion de Chibougamau afin de convenir des modalités souhaitables en vue de délivrer le permis pour ce secteur au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement.
Préoccupation d'un club de ski de fond quant au projet de coupe partielle.	086-65	<p>Demande une mise en forme complète sur la piste numéro 7.</p> <p>Demande d'utiliser l'entrée de la piste « La Familiale » afin de réaliser la coupe dans le secteur de la piste numéro 5.</p> <p>Demande à ce qu'il y ait de la coupe partielle de réalisée dans le secteur de la piste numéro 3.</p>	<p>Une modification sera apportée au plan afin de mettre de la mise en forme sur la piste numéro 7.</p> <p>Une modification sera apportée afin d'utiliser l'entrée de la piste numéro 5 au lieu de la piste de raquette.</p> <p>Le MFFP évaluera la possibilité de réaliser de la coupe partielle dans le secteur demandé à partir de 2018.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Préoccupation d'un club de marche/sentier de raquette quant à la coupe de bois éventuelle dans le secteur du lac Blondeau dans le sentier de raquette.</p>	<p>026-64</p>	<p>Demande une modification du plan afin de minimiser la coupe de bois le long du sentier et s'assurer que le sentier de raquette n'est pas utilisé pour débarder du bois.</p> <p>Demande s'il y a possibilité de prévoir un élargissement du chemin afin de permettre aux personnes de se stationner et de ne pas nuire aux opérations forestières.</p>	<p>Le secteur d'intervention de récolte sera retiré afin de maintenir le sentier de raquette. Également, des démarches seront effectuées afin de donner un statut particulier à ce secteur.</p> <p>Comme le secteur a été retiré des interventions, il n'y aura pas de construction de chemin.</p>
<p>Préoccupation d'un trappeur au sujet des types de traitement et les superficies des travaux. Le secteur prévu au plan est trop grand et nuira à la capture de la martre sur son terrain de piégeage.</p>	<p>087-51 (travaux non commerciaux)</p>	<p>Modifier le secteur de coupe, car celui-ci est trop grand et nuira à ses activités de piégeage.</p>	<p>L'unité de gestion est en discussion avec le trappeur afin de limiter les conséquences sur ses activités de piégeage.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Les préoccupations des résidents concernant le transport à l'ouest du lac Imbeau.	085-51	Demande si le pont est suffisamment solide pour le passage de transport de bois.	Le transport de bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Avant de circuler sur les ponts, ils doivent s'assurer de la conformité de ceux-ci. Pour la capacité portante du pont en question, ce dernier est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant à la proximité des travaux proposés qui auraient des effets sur la clientèle de sa pourvoirie.	026-61 ouest	Demande à ce que les travaux aient lieu à l'extérieur de la saison de pêche soit de septembre à la fin du mois de mai.	Une rencontre aura lieu entre le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement et le pourvoyeur afin de bien comprendre la problématique et convenir de mesures qui répondront à la préoccupation.
La préoccupation de la SÉPAQ quant aux types de traitement.	026-61 (est et ouest), 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66	Demande à ce qu'une attention particulière soit portée à certains secteurs le long du réseau routier et au lac de pêche fréquenté par la clientèle.	Il y aura un travail d'effectué afin de minimiser les effets potentiels des travaux de récolte. Ainsi, il a été convenu que lorsque la composition forestière le permettra, des coupes partielles seront réalisées.  Dans l'unité d'aménagement 086-66, les secteurs de récolte sont loin du parc Assinica et ne seront pas visibles. Il n'y a pas d'accès au parc par la 086-66.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation de la SÉPAQ quant aux types de traitement (suite).</p>	<p>026-61 (est et ouest), 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 086-66</p>	<p>Minimiser les impacts potentiels de la planification et des travaux de récolte. (Exemple : appliquer des traitements à rétention variable dans les portions visibles, minimiser la largeur des nouvelles entrées le long des routes ciblées, s'assurer que l'objectif des corridors routiers est respecté.</p>	
<p>Les préoccupations d'un regroupement au sujet de la localisation, des infrastructures, des types de traitement, de la période des travaux, des superficies des travaux et du transport dans le canton Perron, secteur du lac Bill.</p> <p>La superficie des blocs de coupe à l'extrémité sud-ouest au pied des collines Abitibi est trop volumineuse.</p>	<p>085-51</p>	<p>Demande de réduire la superficie des blocs de coupe proposés par ces modifications.</p>	<p>Les principes et les critères d'aménagement écosystémique qui découlent directement de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) sont respectés et appliqués. Le territoire en question se situe dans un compartiment d'organisation spatiale (COS) de type aménagé où l'on doit maintenir en tout temps 70 % de forêt de 7 mètres ou plus.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>Les préoccupations d'un regroupement au sujet de la localisation, des infrastructures, des types de traitement, de la période de travaux, des superficies des travaux et du transport dans le canton Perron secteur du lac Bill.</p> <p>La superficie des blocs de coupe à l'extrémité sud-ouest au pied des collines Abitibi est trop volumineuse. (suite)</p>	085-51	<p>Demande qu'il n'y ait pas de travaux de coupe et de transport durant la période de chasse à l'ours, soit du 15 mai au 30 juin, et l'original, du 3 septembre au 16 octobre.</p> <p>Demande à être informé de tous travaux, toute construction, modification ou consultation sur son terrain de piégeage un an d'avance.</p> <p>Demande qu'aux abords du bloc sud-ouest une partie du bloc soit épargné en plus du sentier d'accès.</p> <p>Demande à ce que les bandes riveraines soient augmentées pour réduire la chute des arbres par le vent.</p>	<p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p> <p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p> <p>Une rencontre avec le MFFP est nécessaire et est planifiée pour bien localiser le bloc et le sentier en question afin de pouvoir répondre à la demande.</p> <p>Une bande de 20 m est laissée le long des rivières dans le respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). La largeur de 20 m a été fixée en se basant sur plusieurs études qui démontrent que cette distance protégeait bien les milieux aquatiques.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		Demande la protection des collines Abitibi et ses bassins versants.	Une rencontre avec le MFFP est nécessaire et est planifiée pour la localisation, et ce, afin de pouvoir répondre à la demande.
La préoccupation d'un club de motoneigistes concernant l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Chapais et Desmaraisville pour laquelle il y a une demande de rendre ce lien récréotouristique quatre saisons.	026-65, 026-66 et 087-63 (travaux commerciaux)	Demande de considérer que cette emprise est utilisée depuis plusieurs années comme sentier Trans-Québec en hiver entre la région de l'Abitibi et Chibougamau.	L'emprise du chemin sera considérée en hiver en vue de maintenir celle-ci comme sentier de motoneige entre Chapais et Desmaraisville.
La préoccupation d'un résident concernant les travaux qui seront effectués dans le secteur du lac Bill Canton Perron.	085-51	<p>Demande une rencontre avec un représentant du Ministère.</p> <p>Demande à ce que les prochains chemins soient des chemins d'hiver seulement.</p> <p>Demande une augmentation de la bande riveraine.</p>	<p>Une rencontre avec le MFFP est planifiée.</p> <p>La planification des chemins est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et est discutée à la table opérationnelle MFFP-Bénéficiaires. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p> <p>Une bande de 20 m est laissée le long des rivières dans le respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). La largeur de 20 m a été fixée en se basant sur plusieurs études qui démontrent que cette distance protégeait bien les milieux aquatiques.</p>



Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation d'un résident concernant les travaux qui seront effectués dans le secteur du lac Bill Canton Perron. (suite)</p>	<p>085-51</p>	<p>Demande la protection du sentier d'accès et une partie du bloc au sud-ouest projeté.</p> <p>Demande la protection des collines Abitibi et de ses bassins versants.</p> <p>Demande la diminution de la répartition des blocs de coupe et de la superficie.</p> <p>Demande à ce qu'il n'y ait pas de travaux et de transport du 15 mai au 30 juin pour la chasse à l'ours et du 3 septembre au 16 octobre pour la chasse à l'orignal.</p>	<p>Une rencontre avec le MFFP est nécessaire et est planifiée pour bien localiser le bloc et le sentier en question afin de pouvoir répondre à la demande.</p> <p>Une rencontre avec le MFFP est nécessaire et est planifiée pour la localisation, et ce, afin de pouvoir répondre à la demande.</p> <p>Les principes et les critères d'aménagement écosystémique qui découlent directement de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) sont respectés et appliqués. Le territoire en question se situe dans un compartiment d'organisation spatiale (COS) de type aménagé où l'on doit maintenir en tout temps 70 % de forêt de 7 mètres ou plus.</p> <p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation d'un résident concernant les travaux qui seront effectués dans le secteur du lac Bill Canton Perron. (suite)</p>	<p>085-51</p>	<p>Demande d'être avisé un an à l'avance des travaux effectués dans son secteur.</p> <p>Demande de faire la construction de chemin en hiver seulement.</p> <p>Demande à ce que les travaux ne soient pas effectués durant la chasse à l'ours et l'orignal.</p> <p>Demande qu'une bande de bois soit laissée du côté est de l'abri sommaire.</p> <p>Demande la protection des collines Abitibi comme refuge biologique.</p>	<p>La planification des chemins est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et est discutée à la table opérationnelle MFFP-Bénéficiaires.</p> <p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.</p> <p>Les lois et règlements en vigueur sont respectés.</p> <p>Cette demande ne cadre pas avec les modalités pour l'identification des refuges biologiques, mais une rencontre pourrait être tenue avec le demandeur et le MFFP pour donner plus d'explications sur le cadre de mise en place des refuges biologique.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Le désaccord d'un résident concernant la fermeture de chemin sur l'ancienne voie ferrée reliant Chapais à Lebel-sur-Quévillon qui se situe à 5 km avant le chemin d'accès à son abri sommaire.	026-63	Demande à ce que le chemin ne soit pas fermé.  Demande à être contacté.	D'autres chemins sont disponibles pour donner accès au bail de villégiature. Une discussion a eu lieu entre le résident et le MFFP afin de discuter de sa demande.
La préoccupation d'une fédération des pourvoyeurs quant aux secteurs de travaux commerciaux et non commerciaux situés sur ou près des pourvoires à droits exclusifs ou des hébergements ou accueils des pourvoires à droits non exclusifs.	026-61 ouest, 085-51, 086-65, 087-51 et 087-64	Demande à ce que les secteurs déjà consultés et harmonisés soient indiqués sur les cartes.  Demande à ce que les années d'intervention prévues soient inscrites.  Demande à ce que les pourvoyeurs soient informés à l'avance de la période où seront réalisés les travaux commerciaux et non commerciaux.  Harmoniser les dates des opérations avec les pourvoyeurs.	Des discussions sont en cours avec les propriétaires des pourvoires ainsi que la fédération des pourvoyeurs afin d'harmoniser les opérations à l'intérieur des limites des pourvoires.  Les cartes seront bonifiées afin d'ajouter l'information demandée pour les unités d'aménagement concernées.  Le MFFP proposera aux propriétaires des pourvoires que leur adresse courriel soit envoyée aux compagnies afin qu'ils reçoivent les calendriers des opérations. De cette façon, ils seront informés des périodes de réalisation des travaux commerciaux et non commerciaux.  Dans la 086-65, aucune demande d'harmonisation n'a été faite par les pourvoyeurs à droit non exclusif.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation d'une fédération des pourvoyeurs quant aux secteurs de travaux commerciaux et non commerciaux situés sur ou près des pourvoires à droits exclusifs ou des hébergements ou accueils des pourvoires à droits non exclusifs. (suite)</p>	<p>026-61 ouest, 085-51, 086-65, 087-51 et 087-64</p>	<p>Demande de s'assurer du respect de l'aspect paysage et tranquillité de la clientèle lorsque les travaux ont lieu à proximité des installations des pourvoires.</p> <p>Des secteurs de coupe et de construction de chemins sont prévus sur et près de la Pourvoirie St-Cyr Royal. Ces secteurs et chemins ont déjà fait l'objet de discussions entre le pourvoyeur et le MFFP, mais apparaissent dans la planification.</p>	<p>Afin de mieux comprendre les modifications demandées, des discussions sont en cours avec les propriétaires des pourvoires ainsi que la fédération des pourvoyeurs pour harmoniser les opérations à l'intérieur des limites des pourvoires.</p> <p>Des discussions sont en cours avec les propriétaires des pourvoires.</p>
<p>La préoccupation d'une fédération pour une pourvoirie quant aux travaux commerciaux qui seront effectués dans la partie est de la pourvoirie soit à l'ouest et au nord du lac Alphonse et du lac à l'ours.</p>	<p>087-51</p>	<p>Demande que les secteurs de coupe à l'intérieur du territoire ne soient pas effectués, car le tout ouvrirait de nouveaux accès vers la pourvoirie.</p>	<p>Des discussions sont en cours avec les propriétaires des pourvoires ainsi que la fédération des pourvoyeurs afin d'harmoniser les opérations à l'intérieur des limites des pourvoires.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation d'une fédération pour une pourvoirie quant aux travaux non commerciaux qui seront effectués dans le secteur du lac Mégiscane et du secteur du lac Limpide et du lac aux Loutres.</p>	087-51	<p>Demande à ce que les travaux qui sont prévus soient réalisés en début de saison au mois de mai ou vers la fin d'août, début septembre.</p> <p>Demande d'être avisé à l'avance de la date de début des travaux.</p> <p>Demande à ce qu'un représentant du Ministère prenne contact avec eux.</p>	<p>Le MFFP proposera aux propriétaires des pourvoiries que leur adresse courriel soit envoyée aux compagnies afin qu'ils reçoivent les calendriers des opérations. De cette façon ils seront informés des périodes de réalisation des travaux commerciaux et non commerciaux.</p>
<p>La préoccupation d'une association de chasse et de pêche quant à la localisation des travaux, des infrastructures, les types de traitements, la période de réalisation des travaux, la superficie des travaux et le transport dans le canton Perron, Boivin et au nord de La Sarre.</p>	085-51	<p>Demande d'éviter les gros travaux et les transports pendant les périodes de chasse à l'ours et à l'original.</p> <p>Demande d'être avisé des périodes de travail et des travaux à effectuer en plus du secteur visé.</p>	<p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p> <p>La période de récolte et de transport du bois est de la responsabilité des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Une rencontre aura lieu avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour discuter de ce point.</p>

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
<p>La préoccupation d'une association de chasse et de pêche quant à la localisation des travaux, des infrastructures, les types de traitements, la période de réalisation des travaux, la superficie des travaux et le transport dans le canton Perron, Boivin et au nord de La Sarre (suite)</p>	<p>085-51</p>	<p>Demande d'augmenter les bandes riveraines.</p>	<p>Une bande de 20 m est laissée le long des rivières dans le respect du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). La largeur de 20 m a été fixée en se basant sur plusieurs études qui démontrent que cette distance protégeait bien les milieux aquatiques.</p>

## 5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

### **Unité de gestion de Chibougamau**

624, 3<sup>e</sup> Rue  
Chibougamau (Québec) G8P 1P1  
Téléphone : 418 748-2647

### **Unité de gestion d'Harricana-Nord**

1122, route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 1N1  
Téléphone : 819 444-5238

### **Unité de gestion de Quévillon**

1121, boulevard Industriel, C. P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0  
Téléphone : 819 755-4838

### **Unité de gestion de Mont-Plamondon**

645, 1<sup>re</sup> Rue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 3P3  
Téléphone : 819 339-7623

Annexe 1 – Avis public

# Avis public

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs organise une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2016-2017 et sur les modifications des plans 2013-2018.

**La consultation se tiendra du 25 janvier au 19 février 2016.**

Pendant cette période, la population est invitée à faire part de ses préoccupations à l'égard des activités d'aménagement forestier suivantes :

- préparation de terrain;
- reboisement;
- éclaircie précommerciale, nettoiement et dégagement des peuplements;
- coupe commerciale;
- chemins et infrastructures.

Le Ministère invite la population à des rencontres d'information lors desquelles un représentant présentera les PAFIO, répondra aux questions et recueillera les commentaires des citoyens. Les rencontres d'information auront lieu selon le calendrier ci-dessous :

CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION		
UNITÉS D'AMÉNAGEMENT	DATE et HEURE	LIEU
8751*, 8762, 8763 et 8764	1 <sup>er</sup> février 2016 dès 17 h 30	Lebel-sur-Quévillon : salle n° 2 de l'hôtel de ville (500, place Quévillon).
8551*	8 février 2016 dès 19 h	Beaucanton : salle de conférence, 2 <sup>e</sup> étage de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff).
8652*, 8663, 8664, 8665, 8666	9 février 2016 dès 19 h	Matagami : salon Xstrata de l'Hôtel-Motel Matagami (99, boulevard Matagami).
2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666	10 février 2016 dès 19 h	Chibougamau : salle de l'hôtel de ville (650, 3 <sup>e</sup> Rue).

\*Ces unités d'aménagement (UA) sont touchées par les plans d'aménagement forestier intégré 2013-2018 et les autres unités sont touchées par les plans d'aménagement forestier intégré 2016-2017.

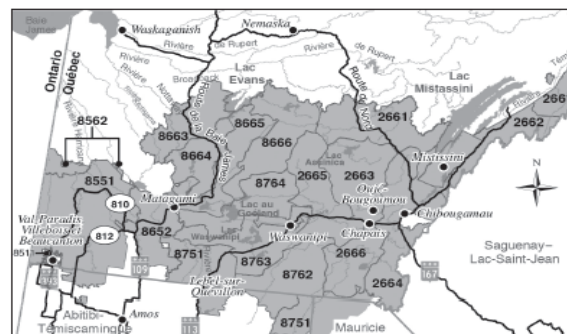
Vous pouvez consulter les PAFIO durant toute la durée de la consultation et soumettre vos commentaires au <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp> ou dans les bureaux du Ministère durant les heures d'ouverture.

**Unité de gestion de Chibougamau**  
624, 3<sup>e</sup> Rue  
Chibougamau (Québec) G8P 1P1  
Téléphone: 418 748-2647

**Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon**  
1121, boul. Industriel, C. P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0  
Téléphone: 819 755-4838

**Unité de gestion de l'Harricana-Nord**  
1122, route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 1N1  
Téléphone: 819 444-5238

**Unité de gestion de Mont-Plamondon**  
645, 1<sup>er</sup> Rue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 3P3  
Téléphone: 819 339-7521



**IMPORTANT :** Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère pour la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à [christine.morin@mffp.gouv.qc.ca](mailto:christine.morin@mffp.gouv.qc.ca), en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.





*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 